

Cité Scolaire Lacassagne

Le bureau de l'Intendance est situé au RDC (couloir de l'Administration) et vous accueille chaque jour sauf le mercredi après midi.
Il répond et assiste chaque lycéen (et sa famille) sur tous les aspects **MATÉRIELS & FINANCIERS** de sa vie dans la Cité scolaire.

1. Restauration scolaire

Un **service de restauration** est proposé, chaque jour de la semaine entre **11h15 et 13h15**.

Les **menus**, hebdomadaires, sont disponibles à l'affichage et sur le site Internet de l'établissement <http://www.lyonlacassagne.fr>. Leur élaboration privilégie, autant que possible, les circuits courts, les produits régionaux ou français et les préparations « maison ».

L'accès au restaurant est possible grâce à un **badge personnel remis gratuitement à la toute première inscription**.

Aussi, en cas de perte ou de dégradation, le badge **DEVRA ÊTRE REMPLACÉ**. (5.00€ - tarif 2020).

Il y a deux régimes possibles de demi-pension :

* **L'élève dit « au forfait »** opte pour une des deux formules de forfait : **4 jours** ou **5 jours**.

Attention ! Ce choix est définitif pour le trimestre en cours ET les jours de fréquentation ne se compensent pas.

Le coût moyen d'un repas « au forfait » est de **3.19€** (tarif 2020).

L'élève « au forfait » est facturé chaque fin de trimestre.

* **L'élève dit « au ticket »** a la possibilité de déjeuner les jours de son choix sous réserve de disposer d'un crédit sur son badge.

Le tarif 2020 du repas au ticket est fixé à **4.50€**.

L'élève « au ticket » **crédite sa carte À L'AVANCE**.

L'avance se règle par **chèque** ou en **espèces** à déposer à l'Intendance, **jusqu'au jour même**.

(un minimum de 4.50€ est exigé)

Remarque : Pour tout repas pris « hors du forfait 4 Jours » ou tout repas « exceptionnel » d'un élève externe –cas d'un devoir surveillé par exemple- il FAUDRA ACHETER un ticket à 4.50€ !

« Au forfait » comme « au ticket »,

>> l'inscription est nécessaire...

Et...>> l'accès par **BADGE** est **OBLIGATOIRE !**

* Le formulaire d'inscription sera remis le jour de la rentrée par le(la) professeur(e) principal(e). **Il devra être rendu dès le lendemain de la rentrée à l'Intendance.**

ATTENTION, SVP !

* **Tout retard de paiement ou défaut de crédit répété** provoquera l'arrêt du forfait, le blocage du badge voire le recouvrement par huissier...

* **Le non respect du règlement du restaurant scolaire est systématiquement sanctionné.**

**Vous serez informé(e) du 1^{er} jour de fonctionnement du restaurant.
Les élèves disposant déjà d'un BADGE valide DOIVENT L'APPORTER !**

2. Bourses de Lycée

La bourse de Lycée a pour but d'aider la famille à assumer les frais de scolarité de l'enfant qui entre au Lycée ou qui y serait déjà (modification de la situation familiale).

La campagne de bourse s'effectue principalement sur Internet à partir du compte « Téléservices » qui vous est attribué après l'inscription.

Vous recevrez par mail ou par courrier, les codes permettant d'activer votre compte « Téléservices », de réaliser votre demande et d'y joindre les justificatifs indispensables.

**La campagne de bourse du Lycée se déroulera de juin à mi-octobre.
ATTENTION AUX DÉLAIS ! Les dates sont fixées nationalement.**

La bourse est **octroyée sur décision des services académiques** et son calcul déterminé en fonction de **2 critères** : les ressources de la famille (revenu fiscal) et le nombre d'enfants à charge. (**Préparez votre avis fiscal 2019 !**).

Le montant de la bourse est **versé sur le compte bancaire ou postal du demandeur** (*Fournir un RIB et bien prévenir l'Intendance en cas de changement de banque ou d'agence !*), chaque fin de **trimestre** éventuellement diminué :

- des frais de restauration scolaire lorsque l'élève est demi pensionnaire ;
- de retenues si absentéisme injustifié, sanction disciplinaire, interruption de la scolarité...

En cas de difficultés dans la constitution du dossier :

- perte de vos codes, absence de notification, etc. : >> **écrire à dpbourses.0692695e@ac-lyon.fr**
- défaut d'ordinateur, problème de justificatifs, besoin d'assistance pour la formulation de la demande, gestion financière de la bourse, etc. : >> **prendre RDV avec le secrétariat de l'Intendance.**

3. Divers

Le bureau de l'Intendance est aussi pour le Lycéen (et sa famille), l'interlocuteur principal pour toutes les questions liées à :

- la **gestion financière des voyages et sorties** avec participation (vote en Conseil d'administration) ;
- l'**achat de remplacement** d'un carnet de correspondance ou d'un badge de restaurant ;
- la **gestion des fonds sociaux** attribués en Commission (RDV préalable avec l'assistante sociale) ;
- etc.

HORAIRE INTENDANCE : de 7h45 à 10h15 puis de 13h45 à 16h15 (sauf mercredi après-midi)

Vos interlocuteurs et contacts :

MERCI DE PRIVILÉGIER LES COMMUNICATIONS ÉCRITES

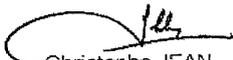
- Monsieur Christophe JEAN, gestionnaire, adjoint au proviseur : intendant.0690029g@ac-lyon.fr
- Madame Sylvie VIALLY, référente Gestion financière : secretariat-gestion.0690029g@ac-lyon.fr
- Madame Julie SIMON, référente Demi-pension et Bourses : dpbourses.0692695e@ac-lyon.fr
- Monsieur Rémi DELANNOY, secrétaire intendance : secretariat-intendance.0690029g@ac-lyon.fr

- ✓ **Le gestionnaire, adjoint au proviseur, reçoit UNIQUEMENT sur RDV.**
- ✓ **Pour toutes questions liées à la restauration et aux bourses : Mme SIMON**

Téléphone aux heures d'ouverture (et sauf récréations = priorité aux élèves SVP !)

Tel. 04 72 91 89 00 (puis choix 5)

L'adjoint-gestionnaire,


Christophe JEAN